

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-neuvième session de la Conférence des Parties
Panama (Panama), 14 – 25 novembre 2022

LA CITES ET LE GENRE

1. Ce document a été soumis par le Panama* en relation avec le document CoP19 Doc. 25.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.



Des femmes traversent la forêt en route pour aller au travail à Bardia, Népal. © James Morgan / WWF-US

NOTE EN

LA CITES ET LE GENRE

NOVEMBRE 2022

POURQUOI INTÉGRER LE GENRE À LA CITES?

1. Le commerce d'espèces sauvages, qu'il soit légal ou illégal, est indéniablement une activité différenciée selon le genre. Parce qu'il a lieu dans un monde genré, ce commerce et les efforts déployés pour le freiner sont empreints de dynamiques de genre puissantes, systémiques et conséquentes.

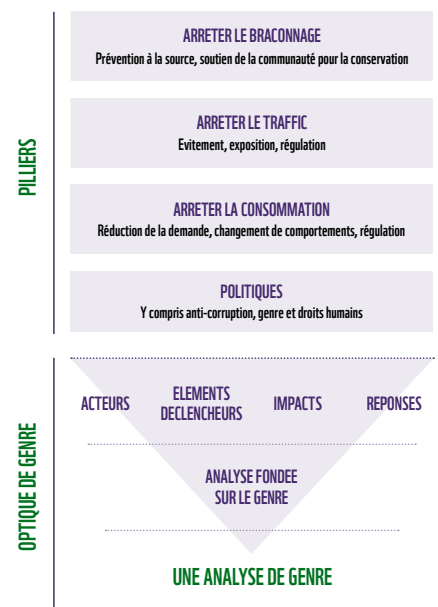
- Les hommes et les femmes n'ont en effet pas forcément le même accès aux ressources, notamment aux terres, ni au contrôle sur ces ressources ou aux opportunités permettant de se détourner de l'exploitation de la vie sauvage.
- Les hommes et les femmes participent aussi différemment à ce commerce, en tant qu'acteurs et moteurs, et que consommateurs, témoins et observateurs.
- Ce commerce et la lutte à son encontre impactent de façon distincte les femmes et les hommes.
- Les « communautés » ne sont pas uniformes, et les femmes et les hommes jouent des rôles différents dans l'établissement et l'évaluation des priorités et des activités d'une communauté donnée.

2. La sensibilisation au genre permet de mieux protéger et conserver les espèces sauvages.

- L'ouverture aux dynamiques de genre, leur compréhension, leur reconnaissance et leur prise en compte amplifient les effets des initiatives de conservation et de protection des espèces sauvages.
- Les démarches contre le commerce illicite des espèces de faune et de flore sauvages insensibles au genre conduisent à d'énormes lacunes dans notre compréhension des activités, processus et opportunités d'intervention dans le monde tel qu'il existe réellement. Comme l'explique une experte de la conservation, ça s'apparente à « se battre contre la criminalité liée aux espèces sauvages avec une main attachée dans le dos » (Helen Anthem 2018).

TABLE DES MATIÈRES

Pourquoi intégrer le genre à la CITES?	1
.....	
Pourquoi introduire des considérations de genre dans la CITES?	2
.....	
A quoi ressemblerait un plan d'action sur les questions liées au genre pour la CITES?	2-3
.....	





Une experte en sciences marines de WWF étudie un récif à Selat Dampier MPA, Raja Ampat, Papouasie occidentale, Indonésie © James Morgan / WWF-US

Le prisme du genre permet de mettre en lumière des identités intersectionnelles, y compris les expériences des personnes non-binaires, des personnes appartenant à des peuples autochtones, etc.

- ➔ En août 2022, la Secrétaire-générale de la CITES Ivonne Higuero a déclaré « *J'espère tirer parti de l'influence des organisations membres du PCF² pour lutter en faveur d'une meilleure inclusion des peuples autochtones, particulièrement des femmes autochtones, dans la promotion de la conservation et de l'exploitation durable des espèces sauvages, au vu de leur importance pour la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et le bien-être des êtres humains. La survie de notre faune et flore sauvage pour les futures générations dépend de l'implication et des connaissances de ces Peuples qui pendant si longtemps ont pris soin d'une grande partie des ressources sauvages de la planète. »*

POURQUOI INTRODUIRE DES CONSIDÉRATIONS DE GENRE DANS LA CITES ?

1. Comme évoqué plus haut, la sensibilisation au genre permet d'être plus efficace. Ce serait une erreur pour la CITES et ses partenaires de fermer la porte aux toutes dernières connaissances sur la sexospécificité dans les interactions entre l'humain et la vie sauvage, car elles sont susceptibles de rendre leur travail plus efficace.

2. C'est la bonne décision, et il est grand temps. La CITES fait partie des rares AME sans plan d'action sur les questions liées au genre.

- ➔ Une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU de 2021 a appelé à intégrer le genre à la lutte contre le trafic illicite d'espèces sauvages, une avancée saluée par les acteurs mondiaux de la conservation, dont le Secrétariat de la CITES.
- ➔ La prise en compte systématique du genre positionnera la CITES dans la lignée d'autres accords multilatéraux et entités majeurs œuvrant pour la conservation et la vie sauvage qui se sont engagés en faveur de cette transversalisation de la question du genre, dont le PNUE, le FEM, l'IPBES, la CDB, la CNULCD, et la CCNUCC.

²Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la vie sauvage (PCF) ; <https://cites.org/eng/news/international-day-of-the-worlds-indigenous-peoples>



Une femme tient un pangolin, Province de l'Est du Cameroun. © Brent Stirton / Getty Images / WWF-UK

3. Les donateurs s'attendent de plus en plus à ce que les actions pour l'environnement et la conservation prennent en compte le genre.

- Des ressources spécifiquement dédiées sont en outre souvent mises à disposition par les donateurs en soutien aux actions sur les questions de genre. Les mécanismes de financement pour les projets sensibles au genre sont susceptibles de créer des liens avec d'autres axes de travail, pour des approches plus intégrées.

A QUOI RESSEMBLERAIT UN PLAN D'ACTION SUR LES QUESTIONS LIÉES AU GENRE POUR LA CITES?

1. Le [CITES CoP19 Doc. 25](#)² soumis par le Panama propose:

- i. une décision à l'adresse du Secrétariat pour l'élaboration d'un Plan d'action pour l'égalité entre les sexes via un groupe de travail intersessions (sous réserve de la disponibilité de ressources support); et
- ii. l'adoption d'une résolution sur la dimension du genre dans le contexte du commerce des espèces sauvage

2. Le plan d'action de chaque AME reflète les besoins, lacunes et priorités spécifiques à l'AME en question, à ses parties et à son secrétariat. En d'autres termes, la CITES établira sa propre voie, car il n'y a pas de modèle unique. Les parties à chaque AME décident du périmètre et de la nature de leur plan en matière de genre.

3. Néanmoins, les plans d'action des AME sur les questions liées au genre présentent en général des caractéristiques communes. Typiquement, ces plans d'action engagent le Secrétariat, les parties et les partenaires à prendre des mesures pour la transversalisation de la question du genre pouvant inclure entre autres:

²CITES CoP19 Doc.25; <https://cites.org/sites/default/files/documents/COP/19/agenda/E-CoP19-25.pdf>



Fille mashigena avec le visage peint en teinture végétale (teinture des fruits brûlés), Rio Curanja et Rio Alto Purus près de l'Alto Purus Zone réservée, département de l'Ucayali, Pérou. © André Bartschi / WWF



Teresa (à gauche) et une voisine collectant de l'eau. Chaque matin elles doivent marcher plusieurs kilomètres pour recueillir de l'eau pour leurs familles. © Ami Vitale / WWF-UK

➔ Pour un Secrétariat

- ☑ Désigner une personne référente sur le genre;
- ☑ Prendre le genre en compte dans l'allocation des ressources;
- ☑ Intégrer des objectifs de prise en compte systématique du genre et d'égalité entre les sexes aux pratiques du Secrétariat;
- ☑ Soutenir ou encourager la conduite de travaux de recherche visant à établir des informations de référence relatives au genre;
- ☑ Développer des lignes directrices sur l'intégration de l'égalité entre les sexes aux actions entreprises dans le cadre de la Convention;
- ☑ S'assurer de l'inclusion du genre lors de la collecte et de la diffusion d'études de cas, notamment en veillant à ce qu'elles recueillent et se basent dans la mesure du possible sur des données ventilées par sexe ;
- ☑ Établir des objectifs de participation/inclusion pour atteindre l'équilibre dans les équipes projet, aux CoP et au sein des délégations des parties.

➔ Pour les parties et partenaires

- ☑ Veiller à ce que les plans et activités mis en œuvre dans le cadre de la Convention soient sensibles aux questions de genre et y répondent ; œuvrer à la parité au sein du personnel, des bénéficiaires du projet, et des délégations participant aux réunions officielles;
- ☑ Partager les meilleures pratiques et les connaissances émergentes sur le genre et garder la trace des réussites ou des difficultés;
- ☑ Travailler en collaboration avec des experts du genre à la révision des stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité pour améliorer la sensibilité au genre desdites stratégies ;
- ☑ Évaluer les risques sexospécifiques découlant des actions entreprises sous l'égide de la Convention, et les avantages d'une réponse plus sensible au genre.

4. En général, un projet de Plan d'action sur les questions liées au genre (PAG) fait l'objet de plusieurs révisions par différentes parties prenantes pertinentes avant d'être présenté pour adoption lors d'une subséquente CoP. Ce projet peut être préparé en interne ou par un spécialiste du genre expérimenté financé par un donateur, sous la direction du Secrétariat. La majorité des PAG sont élaborés petit à petit, et constamment révisés. Un PAG est un document vivant qui évolue au fil des dernières informations, des meilleures pratiques et des évolutions du contexte.